



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de LINSDORF du 28 mars 2022.

*L'an 2022, le 28 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Linsdorf s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de BLIND Marc, 1<sup>er</sup> Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 mars 2022.*

**Présents** : BLIND Marc, WANNER Claude, HAEGY Clément, DATTLER Christophe, DE TRAZ Lionel, RODRIGUEZ José, UNTERSINGER Marie-Hélène.

**Absente excusée non représentée** : OBRIST Sandra.

**Absents excusés et représentés** : LITSCHIG Olivier à DATTLER Christophe, GAISSER Serge à BLIND Marc, LANG Valérie à UNTERSINGER Marie-Hélène.

**Secrétaire de séance** : UNTERSINGER Marie-Hélène.

### **POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 février 2022.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 07 février 2022.

### **POINT 2 – Vote du compte administratif 2021 et approbation du compte de gestion.**

#### **DCM2022-09**

M. BLIND Marc, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2021 de la commune présidé par l'adjoint BLIND Marc qui indique :

|          | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 336 570.75 €   | 101 069.62 €   |
| Recettes | 344 742.55 €   | 39 720.63 €    |

Soit un résultat définitif de 222 782.35 € d'excédent total en fonctionnement et 3 842.66 € d'excédent en investissement à reporter sur tout exercice confondu au 31/12/21 pour le budget principal.

#### **Le Conseil,**

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 de la commune, élaboré par le Trésorier d'Altkirch qui est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la commune, à savoir :

| SECTION            | Résultats cumulés à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement exercice 2021 | Résultats de l'exercice 2021 | Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2021 |
|--------------------|--|--|------------------------------|---|
| Investissement     | 65 191.65  |  | - 61 348.99                  | 3 842.66  |
| Fonctionnement     | 214 610.55   | 0  | 8 171.80                     | 222 782.35  |
| Résultat définitif | 279 802.20   | 0  | - 53 177.19                  | 226 625.01  |

### **POINT 3 – Vote du budget primitif 2022.**

#### **DCM2022-10**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2022 équilibré en dépenses et en recettes comme mentionné ci-dessous :

Section de fonctionnement dépenses et recettes : 567 532.35 €  
 Section d'investissement dépenses et recettes : 94 842.66 €

Le Conseil Municipal dit que le présent budget est adopté par chapitre.

### **POINT 4 – Fixation du taux des taxes locales.**

#### **DCM2022-11**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2022. Pour rappel, depuis 2021 la part communale et départementale de taxe foncière bâtie est fusionnée et affectée aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, avec un mécanisme d'équilibrage (coefficient correcteur). Le Conseil Municipal approuve les 2 taux comme suit :

Taxe foncière bâti : 9,21 % + 13.17 % (part départementale) soit **22.38 %**  
 Taxe foncière non bâti : **52,12 %**

Le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

### **POINT 5 – Subventions associations 2022.**

#### **DCM2022-12**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution de subventions pour l'année 2022 aux associations listées ci-dessous :

Amis des Landes : 100 €  
 Amis de Luppach : 100 €  
 Chorale St Blaise : 100 €  
 Delta Revie : 100 €  
 Fondation du Patrimoine : 55 €  
 L'III aux Loisirs : 100 €

Gestion de la salle communale : 100 €  
Ass. L'Orgue Callinet : 100 €  
Football Club d'Oltingue : 100 €  
APA : 100 €  
Amicale des Maires et Adjoints du Haut-Sundgau : 200 €

## **POINT 6 – Programme d'action 2022 ONF.**

### **DCM2022-13**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal la proposition faite par l'Office National des Forêts pour le programme des travaux patrimoniaux à entreprendre après la coupe des Parcelles 5a, 6a, 2a et 3a dans la forêt communale de Linsdorf dans les domaines suivants : travaux de maintenance (entretien des limites), sylvicoles (dégagement manuel des régénérations naturelles, toilette après exploitation), d'infrastructure (entretien des chemins forestiers).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres et :

- ▶ accepte la répartition des différents travaux à entreprendre en forêt communale de Linsdorf.
- ▶ délègue le Maire pour signer et approuver par la voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.
- ▶ vote les crédits correspondants à ces programmes, soit :  
5 900.00 € HT pour les travaux d'exploitation.

## **POINT 7 – Convention RGPD CDG 54.**

### **DCM2022-14**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Inter région Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une

mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés. Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

### **LE 1<sup>er</sup> ADJOINT PROPOSE A L'ASSEMBLEE**

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

### **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

#### **DECIDE**

- **d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;**
- **d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;**
- **d'autoriser le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.**

## **POINT 8 – Devis reprise du fossé et du chemin derrière la Vissal.**

### **DCM2022-15**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint présente au conseil le devis de la société ROLL concernant la reprise du fossé et du chemin derrière la Vissal pour un montant de 5 280.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, approuve le devis de la société ROLL pour un montant de 5 280.00 € HT.

Le conseil autorise le Maire à signer les documents y afférents.

## **POINT 9 – Divers.**

### **Divers travaux :**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint indique au Conseil que plusieurs travaux sont à prévoir dans les prochains temps :

- Mise en place de grille devant les fenêtres du dépôt communal.
- Remplacement du velux de la salle communale, ainsi que du système raccordé au velux permettant le désenfumage de la salle en cas d'incendie.
- Remplacement de la chaudière au Presbytère à Saint-Blaise en participation avec la commune de Bettlach.

### **Dossiers d'urbanisme :**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint informe le Conseil des dossiers d'urbanisme qui ont été déposés en mairie depuis le dernier conseil :

Permis de construire : 3

Déclaration préalable de travaux : 3

Certificat d'urbanisme : 4

### **Tour Alsace Cycliste :**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint informe le Conseil que Linsdorf fait partie des communes qui seront traversées par le Tour Alsace Cycliste le samedi 30 juillet. Les organisateurs comptent sur la commune pour la mise à disposition de bénévoles.

La séance est levée à 21 heures 05.

**Tableau des signatures**  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de LINS DORF de la séance du 28 mars 2022.

- 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 février 2022.
- 2 Vote du compte administratif 2021 et approbation du compte de gestion : **DCM2022-09.**
- 3 Vote du budget primitif 2022 : **DCM2022-10.**
- 4 Fixation du taux des taxes locales : **DCM2022-11.**
- 5 Subventions associations 2022 : **DCM2022-12.**
- 6 Programme d'action 2022 ONF : **DCM2022-13.**
- 7 Convention RGPD CDG 54 : **DCM2022-14.**
- 8 Devis reprise du fossé et du chemin derrière la Vissal : **DCM2022-15.**
- 9 Divers.

| <b>Nom et prénom</b>     | <b>Qualité</b>           | <b>Signature</b>                               | <b>Procuration</b> |
|--------------------------|--------------------------|--|--------------------|
| GAISSER Serge            | Maire                    | A donné procuration à BLIND Marc               |                    |
| BLIND Marc               | 1 <sup>er</sup> Adjoint  |  |                    |
| WANNER Claude            | 2 <sup>ème</sup> Adjoint |  |                    |
| HAEGY Clément            | 3 <sup>ème</sup> Adjoint |  |                    |
| DATTLER Christophe       | Conseiller Municipal     |  |                    |
| DE TRAZ Lionel           | Conseiller Municipal     |  |                    |
| LANG Valérie             | Conseillère Municipale   | A donné procuration à UNTERSINGER Marie-Hélène |                    |
| LITSCHIG Olivier         | Conseiller Municipal     | A donné procuration à DATTLER Christophe       |                    |
| OBRIST Sandra            | Conseillère Municipale   | Absente excusée non représentée                |                    |
| RODRIGUEZ José           | Conseiller Municipal     |  |                    |
| UNTERSINGER Marie-Hélène | Conseillère Municipale   |  |                    |